

Contact :

Nancy Arnoult

07.86.42.27.49

mail : ram.marque@gmail.com

Page Facebook : RAMarque Val de Marque

Horaires d'ouvertures* :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
9h / 11h00 Forest/M.	9h / 12h Anstaing	9h15 / 11h Tressin	9h15 / 11h15 Chéreng
11h/12h15		11h00/12h15	11h15/12h15
13h / 17h Tressin	13h / 17h Anstaing	13h / 17h Tressin	13h / 17h Chéreng

Atelier d'éveil	Permanence téléphonique	Accueil physique sur RV et téléphonique
-----------------	-------------------------	---

* Le RAM est fermé le mercredi et la seconde moitié des vacances scolaires.

Adresses des lieux d'accueil :

ANSTAING :

Mairie 7, rue Marie Curie

CHERENG :

Espace Roger Planquart 9, rue du Château

FOREST SUR MARQUE :

École G. Brassens 107, rue Principale

TRESSIN :

Mairie 1, rue du stade.

Qu'est ce qu'un RAM ?

Les relais d'assistants maternels (RAM) ont été créés par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales en 1989. Ce sont des dispositifs agréés et soutenus financièrement par les CAF.

Un RAM est un lieu de ressource : information, accueil et rencontre au service des parents, futurs parents, candidats à l'agrément, aux assistants maternels agréés et aux gardes à domicile.

C'est un service gratuit visant à développer et valoriser l'accueil du jeune enfant au domicile des professionnels, à contribuer et favoriser les échanges entre les professionnels et les familles.

On y reçoit les professionnels et les jeunes enfants qui leur sont confiés, pour des temps d'éveil.

C'est également un lieu d'écoute, de conseil et de médiation en respectant un principe de neutralité.

Le RAM n'est ni un service employeur, ni un mode de d'accueil du jeune enfant. Il n'est pas une structure d'accueil des jeunes enfants, il n'assure aucun contrôle des professionnels.



Le Relais Assistants Maternels,

RAMarque, accueille :

Parents, futurs parents,

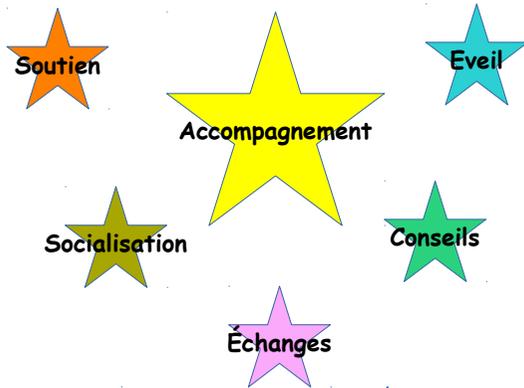
Enfants

Assistants maternels

Gardes d'enfant à domicile

Candidats à l'agrément





Le RAM permet aux parents :

☀️ d'être mis en relation avec les professionnels de l'accueil à domicile.

☀️ d'être accompagné dans leur fonction d'employeur et aidé dans leurs démarches administratives.

☀️ d'obtenir une information générale en matière du droit du travail.

Le RAM a également un rôle d'écoute, de conseil et de médiation.

Le RAM permet aux assistants maternels et gardes à domicile

☀️ de se rencontrer entre collègues, échanger autour de difficultés rencontrées au quotidien, de partager son expérience, de s'enrichir des pratiques de chacun.

☀️ de tisser des liens entre professionnels, de développer la solidarité, de rompre l'isolement professionnel.

☀️ d'accéder à des lieux d'échanges et de rencontres ouverts aux professionnels et aux parents (réunion à thème, temps de réflexion sur la pratique professionnelle, temps festif, ...)

☀️ de se voir délivrer des informations liées aux conditions d'accès et d'exercice de la profession.

Le RAM contribue au renforcement de l'attraction de ces métiers.

Le RAM permet aux enfants De 2,5 mois à 6 ans

☀️ de favoriser la socialisation en leur permettant d'expérimenter la collectivité.

☀️ de rencontrer d'autres enfants, d'autres adultes.

☀️ de découvrir un lieu adapté et sécurisé.

☀️ de jouer différemment, faire de nouvelles expériences.

☀️ de s'habituer en douceur à la collectivité dans un climat de sécurité.